

N°DEC-2024-4

DÉCISION DU MAIRE

ORGANISATION D'UN CONCERT DE MUSIQUE CLASSIQUE,  
LE 27 JANVIER 2024 À L'ESPACE LOUISE VOËLCKEL

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2023-44 du Conseil Municipal du 5 avril 2023 modifiée, portant budget 2023 ;

VU le projet de contrat avec l'association ENSEMBLE MUSICAL ALLEGRO – 8 rue du petit Beaubourg 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS ;

D É C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé l'organisation d'un concert de musique classique, le samedi 27 janvier 2024 de 15 heures à 16 heures 30 à l'Espace Louise Voëlckel.

**Article 2** : Il est retenu pour ce faire l'association ENSEMBLE MUSICAL ALLEGRO, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 350 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 3** : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

**Article 4** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 3 janvier 2023.

Le Maire,



Denis ÖZTORUN

Pour le Maire par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire

Virginie DOUET-

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 10 JAN. 2024  
Et de sa publication le 10 JAN. 2024

Pour le Maire et par délégation :  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS

---

---

---

